

Agent de chargement aéroportuaire

RNCP27325 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 3
Code(s) NSF	311
Code(s) ROME	N2203
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'échéance	18/12/2019

Certificateur(s)

INSTITUT AERO FORMATIONS · SIRET : 45211949800023

Institut aéro formations - CAMAS formation

<http://www.camasformation.fr>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

L'agent de chargement aéroportuaire convoie les bagages et le fret depuis et jusqu'aux différents aéronefs en escale. Il en réalise le chargement et le déchargement selon les règles strictes de chargement ainsi que dans le respect des consignes de sûreté et de sécurité liées à la conduite, à la nature des marchandises, à leur manutention, et à la co-activité.

L'agent de chargement travaille en soute et opère les transferts des bagages dans les galeries.

Dans le cadre de son activité et selon le type d'aéronef, il mobilise des engins et équipements spécifiques (tracteurs de piste, tapis à bande transporteuse, transbordeurs, escaliers tractés – autotractés, engins de servitude avion) et emploie des techniques particulières afin d'assurer la sécurité du chargement (calage, arrimage, sanglage, utilisation des unités de chargement...).

Professionnel au contact des aéronefs, il doit également être en mesure de réagir efficacement face au risque incendie.

Les trois activités de l'emploi sont :

- Appliquer les principes de prévention et les règles de sécurité/sûreté en piste
- Conduire et utiliser en sécurité les engins et équipements de chargement/déchargement
- Charger/décharger les bagages, le fret et les sacs postaux selon leur nature et leur destination

Afin de répondre aux exigences réglementaires et aux recommandations, de la Direction Générale de l'Aviation Civile, de l'International Air Transport Association et de la CNAMTS, la certification Agent de chargement aéroportuaire inclue

- la formation sûreté 11.2.6.2 pour les personnels accédant sans escorte à la ZSAR
- la formation sûreté 11.2.3.8 pour les personnes qui mettent en œuvre la vérification de concordance entre passagers et bagages de soute
- la formation sûreté 11.2.3.9 pour les employés ayant accès au fret aérien identifiable sécurisé
- l'habilitation Dangerous Goods Regulations catégorie 8 (formation relative à la réglementation du transport aérien de marchandises dangereuses, pour les personnels chargé du transfert piste, de la manutention, de l'entreposage, du chargement/déchargement du fret, de la poste, des provisions de bord et des bagages)
- le certificat d'aptitude à la conduite en sécurité de chariot à conducteur porté de catégorie 2

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Les capacités attestées par ce titre sont :

- 1 - Appliquer les principes de prévention et les règles de sécurité/sûreté en piste
 - 1.1 Se repérer dans l'environnement professionnel de l'aérien
 - 1.2 Appliquer les principes de prévention et les règles de sûreté en piste
 - 1.3 Appliquer les principes de prévention et les règles de sécurité en piste
 - 1.4 Identifier et prévenir les risques liés aux facteurs humains
 - 1.5 Identifier et prévenir les risques liés aux gestes et postures
 - 1.6 Mettre en œuvre les principes de base de sécurité incendie
- 2 - Conduire et utiliser en sécurité les engins et équipements de chargement/déchargement
 - 2.1 Conduire les tracteurs de piste (chariot automoteurs de catégorie 2)
 - 2.2 Conduire un tapis à bande transporteuse
 - 2.3 Conduire un transbordeur
 - 2.4 Caler et baliser l'avion
 - 2.5 Mobiliser les engins de servitude avion (GPU, ASU, ACU)
 - 2.6 Mobiliser les escaliers tractés - autotractés
- 3 - Charger/décharger les bagages, le fret et les sacs postaux selon leur nature et leur destination
 - 3.1 Déterminer les opérations à réaliser en fonction des ULD – Unités de chargement
 - 3.2 Lire les étiquettes bagages
 - 3.3 Charger/décharger les marchandises en soute
 - 3.4 Charger/décharger les animaux vivants (AVI)
 - 3.5 Caler/Arrimer et sangler le chargement
 - 3.6 Mettre en œuvre les processus et standards de palettisation
 - 3.7 Charger/décharger conformément au plan et aux règles de chargement
 - 3.8 Charger/décharger les marchandises dangereuses en sécurité

Blocs de compétences

RNCP27325BC01 — Appliquer les principes de prévention et les règles de sécurité/sûreté en piste

LISTE DE COMPÉTENCES

Descriptif :

Toute anomalie ou tout incident pouvant engendrer des risques majeurs et des conséquences graves, la sécurité et la sûreté sont des éléments prédominants de toute activité en piste.

L'agent de chargement doit donc adopter les comportements définis par les règles et consignes de sécurité et de sûreté propres à ses activités aéroportuaires.

Ainsi, il doit être capable d'évoluer et d'intervenir sur les aires, concomitamment à d'autres acteurs, à proximité de différents équipements et aéronefs, dans le strict respect des règles de sécurité et de sûreté en piste.

- 1.1 Se repérer dans l'environnement professionnel de l'aérien
 - Identifier les grandes étapes et les faits marquant du secteur aérien et aéroportuaire
 - Identifier les différents acteurs du secteur et leurs rôles
 - Reconnaître les différents types d'avion
 - Identifier les caractéristiques générales d'un avion
- 1.2 Appliquer les principes de prévention et les règles de sûreté en piste
 - Appliquer les principes de sûreté en piste
 - Appliquer les dispositions légales liées au fret aérien
 - Identifier les risques, les incidents, les situations anormales
- 1.3 Appliquer les principes de prévention et les règles de sécurité en piste
 - Utiliser de façon adéquate les EPI (Equipements de Protection Individuelle)
 - Circuler sur les aires en respectant les règles de circulation
 - Respecter les règles de priorités
 - Vérifier la présence de FOD (Foreign Objects Damage) et les retirer des zones à risque
 - Repérer les situations à risque et gérer les accidents/incidents
 - Appliquer les règles de sécurité en piste lors d'un orage
 - Utiliser l'alphabet international sur les aires
- 1.4 Identifier et prévenir les risques liés aux facteurs humains

- Reconnaître les spécificités de son environnement de travail et identifier les périmètres de chacun
- Identifier des risques liés aux facteurs humains
- Appliquer les principes de bases d'une bonne communication interpersonnelle
- Appliquer les principes de bases de la gestion du stress
- Appliquer les principes de bases de la gestion des conflits

1.5 Identifier et prévenir les risques liés aux gestes et postures

- Identifier les acteurs de la prévention
- Prendre en compte l'encadrement juridique de la manutention manuelle
- Identifier les facteurs de risque
- Appliquer les techniques de manutention adaptées

1.6 Mettre en œuvre les principes de base de sécurité incendie

- Identifier le risque incendie
- Reconnaître les classes de feu
- Mettre en œuvre de façon adaptée les moyens de 1ère intervention
- Identifier les possibilités de feux avion

Modalités d'évaluation :

Les compétences 1.1 à 1.4 sont évaluées par l'intermédiaire d'un questionnaire technique de 100 questions.

Cette évaluation permettra de valider les habilitations sûreté réglementaires

.

11.2.6.2 : formation sûreté des personnes accédant à la Zone de Sûreté à Accès Réglementé sans escorte

.

11.2.3.8 : formation sûreté pour la vérification de concordance bagages

.

11.2.3.9 : formation sûreté pour les agents participants à la gestion du fret et du courrier aérien

.

Le permis T (autorisation de conduite sur l'aire de trafic)

L'évaluation de la compétence 1.5 repose » sur

.

un questionnaire technique de 20 questions

.

deux mises en situation individuelle de manutention

L'évaluation de la compétence 1.6 repose sur

.

un questionnaire technique de 20 questions

.

une mise en situation individuelle de manipulation d'extincteur

RNCP27325BC02 — Conduire et utiliser en sécurité les engins et équipements de chargement/déchargement

LISTE DE COMPÉTENCES

Descriptif :

L'agent de chargement convoie les bagages et marchandises jusqu'à l'aéronef, il cale et balise l'aéronef ou s'assure que ces opérations ont été réalisées, puis charge ou décharge les bagages et marchandises à l'aide d'équipements spécifiques selon le type de bagages et/ou le type d'aéronefs.

Dans le cadre de cette activité, l'agent de chargement doit être capable de conduire en sécurité et de mobiliser efficacement les tracteurs de piste (chariot automoteurs de catégorie 2), les tapis à bande transporteuse, les transbordeurs ainsi que les escaliers tractés ou autotractés.

L'agent de chargement doit également être capable de s'assurer ou de réaliser le bon calage et le balisage de l'avion avant de débiter le chargement/déchargement.

Dans le cadre global de l'assistance au sol de l'aéronef, il doit être également en mesure de mobiliser les engins de servitude avions : Ground Power Unit (fournit l'électricité à l'avion en escale, moteurs éteints), Air Start Unit (permet de

faire démarrer l'avion lorsque son propre système ne fonctionne plus), Air Conditioning Unit (fournit l'air conditionné à l'avion lorsqu'il est en escale, moteurs éteints).

2.1

Conduire les tracteurs de piste (chariot automoteurs de catégorie 2)

- Identifier les différents tracteurs et leur utilisation
- Circuler en piste en respectant les règles de circulation
- Préparer en sécurité le convoi de chariots bagages
- Conduire en sécurité les tracteurs et leurs convois

2.2 Conduire un tapis à bande transporteuse

- Identifier les différents types de tapis et de leurs particularités
- Mettre en place sur l'avion et retirer en sécurité le tapis pour le chargement/déchargement
- Reconnaître la signification de la signalétique du poste de commande

2.3 Conduire un transbordeurs

- Identifier les différents modèles de transbordeur et leurs particularités
- Mettre en place sur l'avion et retirer en sécurité le transbordeur pour le chargement/déchargement
- Reconnaître la signification de la signalétique du poste de commande

2.4 Caler et baliser l'avion

- Caler l'avion selon le type d'appareil et les procédures compagnie
- Réaliser le balisage de l'avion

2.5 Mobiliser les engins de servitude avion

- Identifier les différents engins de servitude avion (GPU, ASU, ACU) et leurs particularités
- Convoyer en sécurité les engins de servitude avion
- Connecter/déconnecter à l'aéronef les différents engins de servitude avion et les mettre en œuvre en sécurité

2.6 Mobiliser les escaliers tractés - autotractés

- Identifier les différents types d'escalier et leurs particularités
- Mettre en place sur l'avion et retirer en sécurité les escaliers pour le chargement/déchargement
- Reconnaître la signification de la signalétique du poste de commande

Modalités d'évaluation :

L'évaluation repose sur

un questionnaire technique comprenant 35 questions portant sur ces compétences

une mise en situation individuelle de conduite de tracteur piste (chariot automoteur de catégorie 2) selon le CACES 2 défini par la CRAM : circulation/manœuvre, levée et dépose de charges

une mise en situation individuelle de conduite de tapis à bande transporteuse

une mise en situation individuelle de conduite transbordeurs

une mise en situation individuelle de conduite d'escaliers tractés et autotractés

une mise en situation individuelle de calage/balisage d'aéronef

une mise en situation individuelle de convoyage des engins de servitude

une mise en situation individuelle de conduite d'escaliers tractés et autotractés

Les mises en situation se déroulent sur l'aire de manœuvre, en conditions réelles de travail.

RNCP27325BC03 — Charger/décharger les bagages, le fret et les sacs postaux selon leur nature et leur destination

LISTE DE COMPÉTENCES

Descriptif :

En fonction de leur nature et de leur destination, les bagages, le fret et les sacs postaux suivent des chaînes logistiques différentes. Ainsi, l'agent de chargement assure le tri des bagages et marchandises. Par ailleurs, certains bagages ou certaines marchandises nécessitent des opérations de manutention spécifiques pour leur chargement/déchargement (animaux vivants, marchandises palettisées...). De plus, le chargement d'un aéronef doit répondre à des normes de sécurité selon le type d'appareil et le type de chargement (proximité entre types de

marchandises, spécificités liées aux marchandises dangereuses, poids et répartition des charges, calage, sanglage et arrimage...). Ainsi, l'agent de chargement doit donc être capable d'utiliser les différents types d'unités de chargement

(Unit Load Device). Les unités de chargement peuvent être des conteneurs aériens (appelés aussi igloos) ou des palettes. Il doit être en mesure de lire et interpréter les étiquettes bagages. Dans le respect des règles de sécurité et de manutentions, il doit également être capable de charger et décharger les marchandises en soute, ainsi que les animaux vivants. Afin d'assurer la sécurité du chargement et de l'aéronef pendant le vol, il doit pouvoir, selon les techniques adaptées, caler, arrimer et sangler les différents types de chargement. Par ailleurs, l'agent de chargement doit être en mesure de mettre en œuvre les processus et standards de palettisation. Enfin, il doit être capable de charger et décharger l'aéronef selon le plan et les règles de chargement.

3.1 Déterminer les opérations à réaliser en fonction des ULD – Unités de chargement- Reconnaître les différentes unités de chargement- Prendre en compte leurs particularités pour le chargement

3.2 Lire les étiquettes bagages- Lire les étiquettes bagages- Lire les différents types d'étiquette- Distinguer les catégories de bagages

3.3 Charger/décharger les marchandises en soute- Reconnaître les différentes marchandises en soute- Décharger/charger les soutes selon le type de marchandises- Appliquer les règles de sécurité en soute- Mettre en sécurité le chargement

3.4 Charger/décharger les animaux vivants (AVI)- Charger/décharger les animaux vivants selon la réglementation du transport d'animaux vivants- Adapter ses opérations au stress de l'animal face à la situation- Appliquer les règles d'hygiène et de sécurité- Arrimer et sangler les conteneurs pour le transport des AVI

3.5 Caler/Arrimer et sangler le chargement- Choisir les équipements d'arrimage et de sanglage adaptés- Arrimer et sangler selon les techniques adaptées- Prendre en compte les limitations de chargement

3.6 Mettre en œuvre les processus et standards de palettisation- Répartir correctement les charges palettisées- Sécuriser le chargement

3.7 Charger/décharger conformément au plan et aux règles de chargement- Lire les plans de chargement- Reconnaître et appliquer les obligations liées au plan de chargement

3.8 Charger/décharger les marchandises dangereuses en sécurité- Reconnaître des classes de danger et les différents types d'étiquettes associées- Traiter les marchandises dangereuses- Traiter les marchandises dangereuses cachées- Traiter les marchandises dangereuses transportées par les passagers et les membres d'équipage- Traiter les bagages contenant du dioxyde de carbone solide- Charger/décharger les fauteuils roulants électriques- Appliquer les mesures d'urgence lorsque nécessaire

Modalités d'évaluation :

L'évaluation des compétences 3.1 à 3.7 repose sur :

- un questionnaire technique comprenant 30 questions portant sur ces compétences
- une mise en situation de chargement/déchargement de soute en vrac
- une mise en situation de palettisation de charge

L'évaluation de la compétence 3.8 repose sur un test écrit de 19 questions noté sur 100 points. Cette évaluation permet d'obtention de l'habilitation réglementaire Dangerous Goods Regulations de catégorie 8 définie par l'International Air Transport Association. Il s'agit d'une habilitation obligatoire pour les personnels prenant en charges les bagages, fret et courriers susceptibles de contenir des marchandises dangereuses.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Le secteur d'activité est le transport aérien.

Le métier d'agent de chargement aéroportuaire s'exerce sur les aires de trafic au sein d'un aéroport, au sein de compagnies aériennes, de gestionnaires d'aéroport ou de sociétés d'assistance aéroportuaire.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Agent de chargement aéroportuaire

Agent / Agente de chargement fret aérien -handler-

Agent / Agente de handling

Agent / Agente de piste aéroportuaire

Bagagiste aéroportuaire

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

Pour exercer, l'agent de chargement aéroportuaire doit se voir délivrer un titre de circulation aéroportuaire. Ce titre permettant de travailler en zone réservée est délivré par les autorités administratives compétentes après une enquête de moralité. Tout problème antérieur avec la police et/ou la justice peut entraîner la non obtention de ce titre. (cf. Art. 69 de l'arrêté interministériel du 12/11/2003 et arrêté 2008/4336).

Par ailleurs, l'agent de chargement doit avoir suivi un module de formation à la sûreté et à la sécurité en piste. La conduite de certains équipements est également soumise à des autorisations de conduite délivrées suite à des modules de formation spécifiques.

Ces modules de formations sont dispensés dans le cadre de la présente certification Agent de chargement aéroportuaire.

(Règlement d'exploitation des aérodrômes ; Arrêté du 21 septembre 2012 relatif à la formation pour la sûreté de l'aviation civile ; Règlement UE N°185/2010)

Enfin, les recommandations de l'International Air Transport Association (IATA) relatives aux opérations d'assistance en piste d'aéronefs (Ground Handling Manual – IATA) et pour la gestion des marchandises dangereuses (Dangerous Goods Regulation) sont intégrés à la certification.

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Modérée (3/5) Moyenne pondérée par l'emploi ; les familles ci-dessous s'échelonnent de 3 à 4 sur 5.
Facteurs principaux	Manque de main-d'œuvre disponible, Inadéquation géographique
Salaire médian (mensuel)	2 413 €
Familles professionnelles (FAP)	J5X40 — Agents d'exploitation du transport · tension 3/5 (Modérée) J5X80 — Techniciens d'exploitation et d'administration des transports · tension 4/5 (Élevée) J6X90 — Cadres des transports et du tourisme · tension 3/5 (Modérée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	4 143
Jugés difficiles à recruter	30 %
Emplois saisonniers	24 %
Familles professionnelles (FAP)	J5X40 — Agents d'exploitation du transport J5X80 — Techniciens d'exploitation et d'administration des transports J6X90 — Cadres des transports et du tourisme

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, VAE

Le jury est composé de deux professionnels extérieurs à l'autorité délivrant la certification : un salarié et un employeur (ou cadre dirigeant).

Le président du jury est l'employeur.

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement 18/12/2019

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

Pour tout renseignement relatif à la certification, merci de contacter pedagogie@camasformation.fr

Site internet CAMAS Formation

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/27325/>